



Concours de rédaction de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université Catholique de Lille

Règlement

PRÉAMBULE

Le présent règlement de concours (ci-après, le « Règlement ») établit les règles de participation au concours intitulé *Concours d'écriture de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines* (ci-après, le « Concours »). Le Règlement vise à régir les relations entre, d'une part, l'organisateur du Concours et, d'autre part, les candidats participant au Concours. En participant au Concours, les candidats acceptent expressément le présent Règlement sans restriction ni réserve et s'engagent à respecter les droits et les obligations qu'il prévoit.

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR DU CONCOURS

Le Concours est organisé par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université Catholique de Lille, association 1875 et reconnue d'utilité publique dont le siège social est situé 60 boulevard Vauban, 59800 Lille, France (ci-après, désignée « l'Organisateur »).

L'Organisateur est l'interlocuteur unique des candidats pendant toute la durée du Concours. Pour de plus amples informations concernant le Concours organisé par l'Organisateur, les candidats peuvent consulter les pages d'information suivantes relatives au Concours : www.flsh.fr Les candidats peuvent contacter l'Organisateur par email uniquement à l'adresse suivante : concours.ecriture@univ-catholille.fr

ARTICLE 2 – OBJET DU CONCOURS

Le concours d'écriture s'adresse aux lycéens de la région Hauts-de-France. Il désignera la meilleure nouvelle produite dans le cadre de ce concours.

Les textes acceptés sont des nouvelles en français de 10 000 signes (espaces compris) maximum sur le thème : **le héros que tu adorerais détester.**

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Concours est gratuit et ouvert à tous les lycéens de la région Hauts-de-France, à titre individuel.

Chaque candidat ne pourra présenter qu'une seule et unique Contribution. La Contribution devra, autant que possible, être anonyme et ne comporter ni nom, ni signature, ni aucun signe distinctif de l'auteur. La Contribution devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- Elle ne pourra pas dépasser plus de 10 000 caractères au total (titres, légendes, citations, etc. inclus), espaces compris,

- Elle devra disposer d'un titre et être rédigé intégralement en français,
- Elle pourra intégrer des citations, lesquelles devront être identifiées comme telles (entre guillemets, en italique et avec mention de l'auteur),
- Elle ne devra jamais avoir été diffusée préalablement au Concours, de quelle que manière que ce soit.
- Elle ne devra mentionner aucunes formes de discriminations

ARTICLE 4 – MODALITE D'INSCRIPTION

Le candidat souhaitant participer au Concours doit envoyer sa Contribution en PDF avant le 21 février 2024 minuit (heure de Paris) à concours.ecriture@univ-catholille.fr.

Le candidat devra renseigner dans le mail, les éléments suivants :

- Nom
- Prénom(s)
- Date de naissance
- Adresse postale - Code Postal
- Ville
- Etablissement scolaire
- Téléphone

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Un message de confirmation de l'inscription sera adressé par mail au candidat, à l'issue du processus d'inscription. Il est précisé que toute Contribution déposée et validée est définitive et ne pourra pas être modifiée.

ARTICLE 5 – DÉROULEMENT DU CONCOURS

5.1. Sélection des Contributions et Composition du Jury

Les Contributions conformes au présent Règlement seront transmises, dans un premier temps, à un jury de présélection après la clôture des inscriptions. L'anonymat des participants sera préservé pendant toute la durée du Concours et de l'examen des candidatures jusqu'à l'issue des délibérations du jury.

Nomination des lauréats :

Le jury de pré-sélection, composé d'étudiants de la Licence Littérature, écriture et création de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, se réunira dans un premier temps pour présélectionner dix textes en fonction des critères suivants : originalité, cohérence de la proposition, style d'écriture, qualité de la langue, orthographe et syntaxe.

Un jury composé de sept personnes (des étudiants, des professionnels du livre) se réunira pour désigner les lauréats parmi les textes présélectionnés, selon les critères cités ci-dessus.

La composition du jury est susceptible d'évoluer pendant la phase de dépôt des candidatures au Concours et jusqu'à sa clôture, à l'entière discrétion de l'Organisateur.

La répartition des voix se fait ainsi :

- o Membre du jury : 1 voix
- o Président du jury : 1 voix

Les noms des lauréats seront annoncés lors de la cérémonie de remise des prix.

Une personne impartiale hors jury est désignée pour organiser et veiller au bon déroulement du vote du jury.

5.2. Critères d'évaluation

L'Organisateur n'acceptera ni n'étudiera aucune candidature ou Contribution transmises par un autre biais non-conforme aux conditions prévues par le présent Règlement. En tout état de cause, le jury final choisira les lauréats à son entière discrétion, à la majorité de ses membres, et sans possibilité de contestation de cette décision ni d'appel. Les critères d'évaluation pris en compte par le jury sont notamment les suivants :

- originalité, cohérence de la proposition,
- style d'écriture,
- qualité de la langue,
- orthographe et syntaxe.

ARTICLE 6 - PRIX ET RÉCOMPENSES DU CONCOURS

Les prix seront remis lors de la cérémonie de remise des prix le mercredi 10 avril 2024 au cours de laquelle aura lieu la présentation des dix nouvelles présélectionnées.

1er prix : un bon cadeau de 100 euros

2e prix : un bon cadeau de 75 euros

3e prix : un bon cadeau de 50 euros

Toutes les personnes présélectionnées recevront également des goodies FLSH et un recueil des dix nouvelles sélectionnées.

ARTICLE 7 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En participant au Concours, et jusqu'à la clôture des votes, le candidat, accepte que sa Contribution puisse être exploitée par l'Organisateur, notamment le droit pour l'Organisateur de reproduire la Contribution, en tout ou partie, de la communiquer au jury et de la diffuser par quelque moyen que ce soit et sur tous supports, papier ou digital.

Les dix contributions sélectionnées par le jury de pré-sélection seront imprimées dans un recueil de nouvelles.

En tout état de cause, l'Organisateur s'engage à ce que toute reproduction de la Contribution indique de manière apparente et lisible le nom du candidat auteur de la Contribution, dans un format en accord avec le support de diffusion.

ARTICLE 8 – GARANTIES

Le candidat garantit qu'il est l'auteur de la Contribution et qu'il s'agit d'une œuvre originale, au sens du code de la propriété intellectuelle, n'ayant jamais été diffusée, publiée ou communiquée au public antérieurement au Concours, de quelque manière que ce soit et sur quelque support que ce soit, en France ou à l'étranger, y compris sous un titre différent. Il déclare expressément être titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur la Contribution transmise dans le cadre du Concours et que la Contribution ne constitue pas, à quelque titre que ce soit, une contrefaçon d'un droit de propriété intellectuelle appartenant à un tiers, ni un quelconque fait de concurrence déloyale ou parasitaire. Le plagiat est formellement interdit tout comme l'utilisation d'outil d'intelligence artificielle tel que Chatgpt.

Le candidat garantit à l'Organisateur la jouissance réelle, libre et paisible des droits transmis sur la Contribution. Il garantit en conséquence l'Organisateur contre tout trouble, recours, action, revendication ou éviction d'un tiers qui pourrait être intenté à son encontre sur la base de la Contribution, ainsi que des droits cédés en vertu de l'Article 7 du présent Règlement.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITES

Le candidat reconnaît et accepte que la seule obligation de l'Organisateur au titre du Concours est de soumettre au jury les candidatures ou Contributions, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du présent Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels. La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations. La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure telle que définie par les lois et la jurisprudence françaises ou indépendant de sa volonté, le Concours devait être modifié, écourté ou annulé. L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du Règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte, mensongère ou frauduleuse.

ARTICLE 10 – DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de ce concours par l'organisateur en sa qualité de responsable de traitement sont collectées à des fins de gestion organisationnelle et événementielle dudit concours (gestion des inscriptions, gestion des présentations des candidats, gestion des contributions, gestion des déclarations, identification des gagnants et remise des lots à ces derniers) et serviront uniquement au bon déroulement de celui-ci. Les destinataires de ces données sont l'équipe organisatrice du concours. Ces données seront conservées pendant une durée d'un an à compter de la remise des prix. La base légale du traitement de ces données est le

consentement, il est conforme au règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, et à la loi « Informatique, Fichiers et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Le candidat peut exercer son droit d'accès aux données le concernant à tout moment et les faire rectifier ou supprimer en contactant : concours.ecriture@univ-catholille.fr Toute demande de suppression constitue une renonciation à la participation au concours. Pour toute question sur le traitement de ses données dans ce dispositif, le candidat peut contacter notre délégué à la protection des données (DPO) : dpo@univ-catholille.fr

Si le candidat estime, après nous avoir contactés, que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation en ligne à la CNIL : www.cnil.fr ou par courrier postal ; la CNIL, 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

ARTICLE 11 – CAS NON PREVUS ET CONTESTATIONS

Les membres de l'organisation ou son représentant sont chargés de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder des dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée. La participation au concours implique l'acceptation sans réserve de tous les termes de ce présent règlement.

En cas de contestation, seul le droit français fait foi. En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du règlement, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du conseil des Tribunaux de Lille, seulement après avoir épuisé les recours habituels par les voies amiables (conciliation, arbitrage, etc.).

Calendrier :

Les lycéens candidats enverront le texte de leur nouvelle, en format PDF, via concours.ecriture@univ-catholille.fr avant le mercredi 21 février 2024 23h59.

Ils devront indiquer dans le corps de mail leurs nom, prénom, nom de leur établissement, adresse postale, date de naissance et téléphone.

Le jury de pré-sélection se réunira le vendredi 15 mars 2024. Les candidats présélectionnés seront informés par mail.

La cérémonie de remise des prix aura lieu le mercredi 10 avril 2024.